



# **Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)**

## **Comité Syndical**

**30 Juillet 2020**

### ***Procès-Verbal***

Le 30 juillet 2020 s'est déroulé, dans les locaux du Syndicat Intercommunal, un comité syndical dont l'ordre du jour est joint en annexe du présent procès-verbal.

La présidente du Syndicat, Madame Ravez, ouvre la séance.

Son mandat de Présidente prenant fin, conséquence des dernières élections municipales, elle rappelle à l'assemblée l'historique des principales mesures et avancées réalisées au cours de sa mandature qui a été parsemée de nombreuses difficultés économiques.

Elle remercie, également, le personnel du SICAS qui l'a accompagnée tout au long de ses six années de Présidence.

#### **1. Election du Président**

Messieurs Philippe Ginoux et Max Gilles se déclarent candidats à la Présidence du SICAS.

La parole est donnée à chacun d'entre eux afin qu'il puisse se présenter ainsi que la politique qu'il souhaite mettre en place lors de leur éventuelle mandature.

Il est procédé au vote à bulletin secrets :

**Monsieur Phillippe Ginoux : 25 voix**

**Monsieur Max Gilles : 14 voix**

Monsieur Philippe Ginoux est élu Président du SICAS à la majorité.

#### **2. Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Madame Aline Pelissier et Monsieur Henri Milan postulent à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-Président. Chacun prend la parole afin de se présenter à l'assemblée.

Il est procédé au vote à bulletin secrets :

**Madame Aline Pelissier : 26 voix**

**Monsieur Henri Milan : 11 voix**

Madame Aline Pelissier est élue 1ere Vice-Présidente du SICAS à la majorité.

### **3. Election du 2eme Vice-Président**

Monsieur Laurent Geslin est seul candidat à la fonction de deuxième Vice-Président.

Il est procédé au vote à mains levées.

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Monsieur Laurent Geslin est élu à l'unanimité 2eme Vice-Président du SICAS.

### **4. Election des membres du bureau**

Madame Magali Mistral présente sa candidature pour le poste de secrétaire.

Messieurs Serge Manoni et Nicolas Sias souhaitent postuler afin d'occuper les fonctions de membres du bureau syndical du SICAS.

Il est procédé au vote à mains levées.

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Le nouveau bureau syndical du SICAS se compose donc comme suit :

- **Président : Philippe Ginoux ;**
- **1<sup>er</sup> Vice-Président : Aline Pelissier ;**
- **2eme Vice-Président : Laurent Geslin ;**
- **Secrétaire : Magali Mistral ;**
- **Membres du bureau : Serge Manoni, Nicolas Sias.**

### **5. Délégation du comité syndical au Président**

Le Comité Syndical du SICAS est constitué de 40 délégués dont la réunion n'est pas toujours facile à mettre en place compte tenu des fonctions électives et des activités professionnelles de chacun alors que la fréquence statutaire obligatoire n'est que trimestrielle.

Or, des décisions qui relèvent directement de la compétence du Président sont à prendre plus fréquemment pour une bonne administration du syndicat intercommunal.

Monsieur le Président expose que l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Comité la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat, un certain nombre de ces attributions. Il propose de faire application de ces textes prévu à l'article 9 des statuts du SICAS.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délégation du comité syndical au Président est votée à l'unanimité.

## **6. Indemnités Président et Vice-Présidents**

Les montants des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux membres des conseils des E.P.C.I. ont fait l'objet de la circulaire n°IOB1019257C du 1<sup>er</sup> juillet 2010 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Il est proposé de délibérer sur les indemnités octroyées au Président et aux Vice-Présidents pour la durée de leurs mandats.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0      Abstention : 0**

Les indemnités de Président et de Vice-Présidents sont votées à l'unanimité.

## **7. Compte de gestion**

Le compte de gestion 2019 est présenté par Madame Touverey à l'assemblée. Il correspond en tout point au compte administratif 2019.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0      Abstention : 0**

Le compte de gestion 2019 est voté à l'unanimité.

## **8. Compte administratif**

Le compte administratif 2019 est présenté à l'aide de la note d'analyse financière transmise à l'ensemble des délégués.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Le compte administratif 2019 est voté à l'unanimité.

## **9. Reprise et affectation des résultats**

Les résultats de l'exercice 2019 sont :

- Excédentaire en section d'exploitation de 272 618.88 € ;
- Déficitaires en section d'investissement de 517 757.03 €.

Les résultats de clôture restent :

- Excédentaire en section d'exploitation : 923 386.30 € ;
- Déficitaires en section d'investissement : 429 657.31 €.

Il est proposé de les reprendre au budget primitif 2020.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**10. Tarifs Francs Bords.**

Les redevances Francs Bords sont augmentées de 5% par rapport à l'année 2019.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**11. Tarifs arrosages concessifs**

Il est fait application pour le calcul des tarifs concessifs d'arrosage 2020 de la formule intégrée dans le décret de tarification en date du 30 juillet 2018.

Pour la campagne 2020, il sera appliqué une augmentation de 1.70% sur l'ensemble des tarifs encadrés par la concession du Canal des Alpines Septentrionales.

Le montant du tarif d'arrosage régulier 2020 se chiffre à 209.18 € H.T. par hectare

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**12. Tarifs arrosages stations de pompage – campagne 2020**

Les tarifs des stations de pompage de Malespine et de la Baronnerie sont augmentés, pour la campagne 2020, d'un pourcentage de 5%

Le tarif de la station de pompage de Barbentane est augmenté de 2%.

Les tarifs des stations de pompage pour la campagne 2020 sont les suivants :

- Station de la Sainteté à Barbentane : 476.24 € par hectare ;
- La Baronnerie : 418.85 € par hectare.
- Malespine : 413.50 € par hectare.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **13. Tarifs Agence de l'Eau – Campagne 2020**

La participation Agence de l'Eau reste constante pour un montant de 16 € par hectare.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **14. Participation des communes.**

Il est proposé de doubler la participation des communes afin de pouvoir financer les travaux de sécurisation des berges rendus indispensables pour la pérennité de l'ouvrage.

Le montant global de cette participation est de 221 831.84 €.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **15. Budget primitif 2020**

La section recettes d'exploitation présente un montant de 2 156 135.83 €

La section dépenses d'exploitation présente un montant de 2 156 135.83 €.

La section recettes d'investissement présente un montant de 2 118 310.79 €.

La section dépenses d'investissement présente un montant de 2 118 310.79 €.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **16. Plan de financement des travaux 2020 2021**

L'état des berges du canal des Alpines Septentrionales nécessite la réalisation d'un programme de travaux lors du prochain chômage pour un montant estimé de 540 000 H.T.

Une demande de subvention a été déposée dans les services du conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental	70%	378 000 €
Autofinancement	30%	162 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>540 000 €</b>

Il est procédé au vote :

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**17. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le besoin de fonds de roulement du SICAS nécessite le renouvellement d'une ligne de trésorerie, arrivant à échéance au mois d'octobre 2020, d'un montant de 450 000 € auprès des organismes bancaires aux meilleures conditions possibles.

Il est procédé au vote :

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le directeur du SICAS

Stéphane Morales